

# Règlement intérieur

## Activités équestres :

Toutes les activités sont encadrées par une personne diplômée.

Pour participer, les mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs parents ou responsable légal.

Il appartient à chaque cavalier de s'assurer que la pratique de l'équitation ne lui est pas médicalement contre indiquée.

Pour une pratique régulière, le cavalier doit fournir un certificat médical.

Chaque cavalier doit être assuré en responsabilité civile et en individuelle accident pour la pratique de l'équitation.

L'individuelle accident est contractée par le biais de la licence FFE (Fédération Française d'Equitation) qui est nécessaire pour valider le passage de galops ou l'engagement en compétition.

Si elle a été prise via un autre centre équestre, une photocopie est à nous fournir.

## Sécurité des cavaliers :

Pour monter à cheval ou à poney, le port du casque est obligatoire. Il est fortement recommandé d'avoir son propre casque.

Les cavaliers doivent porter des pantalons longs et des chaussures qui tiennent aux pieds, avec des petits talons (pour éviter au pied de se coincer dans l'étrier).

En dehors des heures d'activités auxquelles ils sont inscrits, les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs responsables légaux.

Hors des activités organisées par la Ferme équestre, nous ne pourrions être tenus responsables d'un accident impliquant un mineur.

## Cours, forfaits et stage :

Toutes les activités sont payables d'avance.

La plateforme mesecuries.com vous permet voir vos cours et factures.

Toute absence doit être prévenue au moins 24h à l'avance. Sans ce délai de prévenance le cours ne pourra pas être rattrapé. Tout rattrapage doit être fait sous 30 jours selon les disponibilités dans les cours (la priorité sera faite pour les cavaliers ayant une justification médicale).

Les cours de 2 cavaliers ou moins seront regroupés.

En cas de fermeture administrative les cours ne pourront pas être récupérés.

Les différentes formules adhérent, super adhérent (SA) et méga adhérent (MA) sont reconduites pour permettre en contrepartie de son investissement de pouvoir bénéficier de tarifs plus avantageux.

Pour valoriser et remercier le respect de son engagement une journée licorne engagées (MA & SA) vous sera consacrée (journée surprise avec les chevaux)

## Intempéries :

En cas de météo ne permettant pas de sortir :

- les séances d'équitation sont consacrées à la théorie à l'abri (connaissance et soins des chevaux, technique de monte,...), elles ne sont pas annulées.

- les activités d'attelage ou randonnées seront reportées

## Chevaux :

La ferme équestre a à cœur le bien être des chevaux

Il est demandé de respecter leurs besoins et de faire le nécessaire pour préserver leur santé.

Il est interdit de les nourrir sans autorisation

En l'absence d'un encadrant ou sans autorisation, il est interdit de pénétrer dans les prés ou l'écurie et de s'approcher des animaux.

## La Ferme équestre vous accueille pour vos loisirs mais c'est aussi notre lieu de vie et de travail merci de respecter les règles suivantes :

- L'entrée dans l'enceinte de la Ferme équestre est interdite à tout véhicule sauf cavalier PMR

- Pour déposer ou attendre votre cavalier, utiliser le parking prévu pour garer votre véhicule près du hangar à foin

- Pour les cavaliers PMR (personnes à mobilité réduite) : un emplacement est prévu dans la cour principale

- Rouler au pas sans avertisseur sonore

- La ferme équestre ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration des véhicules ou objets déposés dans son enceinte ou sur le parking

- Le carrefour ou la route ne doivent pas être utilisés pour déposer les cavaliers pour des raisons de sécurité

- Les responsables légaux des cavaliers < 15 ans doivent les accompagner jusqu'à la sellerie et s'assurer de la présence d'un encadrant ; de même à la fin de la séance, ils doivent venir chercher le cavalier à la sellerie et prévenir un des encadrants de son départ. Dans le cas contraire, une décharge est à signer.

- Respecter les espaces privés, les cultures et les enclos ainsi que la propreté des lieux (sellerie, toilettes, etc...).

- Respecter nos chiens et chats qui ont besoin de tranquillité et de bienveillance.

- Les chiens non tenus en laisse ne sont pas admis.

- Respecter l'interdiction de fumer dans l'enceinte de la Ferme équestre.

